



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO DPDRL220055, 302, rue Principale

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 302, rue Principale, à Saint-Gervais

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'un troisième conteneur d'entreposage sur le lot, alors que le maximum prescrit est de 2 conteneurs par lot.

Le règlement de zonage no 358-21 stipule que :

Un maximum de deux (2) conteneurs ou autres objets de même nature sont autorisés par lot.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettra d'implanter un troisième conteneur d'entreposage alors que la limite est de deux conteneurs par lot.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **7 juin 2022, à 20h00** au 150, rue Principale, Saint-Gervais.

Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

FAIT À SAINT-GERVAIS, ce 20^e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.



Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure no DPDRL220055, 302, rue Principale », et ce, en date du 20^e jour de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de mai 2022.



Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

